



Bruxelles, le 26 février 2018
(OR. en)

6416/18

COASI 37
ASIE 8
CFSP/PESC 166
RELEX 147
POLGEN 13
JAI 160
DEVGEN 19

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5993/18
Objet:	Cambodge - Conclusions du Conseil (26 février 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le Cambodge, adoptées par le Conseil lors de sa 3598^e session, tenue le 26 février 2018.

Conclusions du Conseil sur le Cambodge

1. Le Conseil rappelle les efforts et les ressources considérables que l'Union européenne et ses États membres ont déployés depuis les accords de Paris pour soutenir la reconstruction, le développement économique et la transition démocratique et pluraliste au Cambodge.
2. Le Conseil rappelle que les accords de Paris de 1991, signés par le Cambodge et dix-huit autres pays, dont la France et le Royaume-Uni, ont créé des obligations légales contraignantes pour les parties, au titre desquelles, notamment, il incombe au gouvernement cambodgien de maintenir "un système de démocratie libérale, fondé sur le pluralisme" ainsi que de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ces engagements sont consacrés par la Constitution cambodgienne.
3. C'est donc avec une inquiétude particulière que le Conseil a suivi les récentes évolutions préoccupantes de la situation politique ainsi que la détérioration continue de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, y compris la répression croissante exercée à l'encontre de l'opposition, des médias et de la société civile. Le Conseil se déclare profondément préoccupé par l'arrestation du chef de l'opposition, Kem Sokha, le 3 septembre 2017, et par la fermeture ou la suspension de plusieurs ONG et médias. Sont tout aussi préoccupantes la dissolution forcée du principal parti d'opposition, le parti du salut national du Cambodge (PSN), intervenue le 16 novembre 2017, l'interdiction faite à 118 hauts responsables du PSN d'exercer des activités politiques pendant cinq ans, et la réattribution obligatoire de tous les sièges obtenus par le PSN aux niveaux local et national à des membres non élus d'autres partis, le parti au pouvoir s'appropriant la grande majorité des sièges au niveau local.
4. Le Conseil demande instamment au gouvernement cambodgien de cesser d'utiliser le pouvoir judiciaire comme un outil politique pour harceler et intimider les opposants politiques, la société civile, les militants des droits du travail et les défenseurs des droits de l'homme.

5. L'UE demande une nouvelle fois la libération immédiate de Kem Sokha. En outre, elle appelle le Cambodge à prendre les mesures nécessaires pour annuler rapidement la dissolution du PSN et rendre leurs prérogatives aux parlementaires et aux conseillers locaux du PSN.
Le Conseil fait observer que le PSN a obtenu 44 % des suffrages lors des élections locales de 2017 et 44,5 % des voix lors des élections législatives de 2013. Des élections générales devant avoir lieu en juillet 2018, la dissolution forcée du PSN va à l'encontre de la volonté des électeurs et sape la crédibilité du processus électoral en cours. Le Conseil réaffirme que nul processus électoral n'est légitime lorsque le principal parti d'opposition en a été arbitrairement exclu. Dans ce contexte, rappelant les recommandations formulées par les missions électorales que l'UE a dépêchées au Cambodge en 2008 et 2015, et soulignant à nouveau qu'il importe de leur donner suite de manière effective, le Conseil se félicite que la Commission ait pris la décision de suspendre l'assistance financière octroyée par l'UE à la commission électorale nationale.
6. Le Conseil invite la Commission et la haute représentante à suivre de près la situation et à continuer d'évaluer de manière approfondie et exhaustive les programmes de coopération au développement, en étroite coopération avec les États membres, en vue de garantir le renforcement des principes démocratiques, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit.
7. Le Conseil invite par ailleurs la Commission et la haute représentante à accroître le soutien apporté par l'UE à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme.
8. L'UE constitue le plus grand marché d'exportation pour le Cambodge. Le Conseil relève que le Cambodge s'est vu accorder un accès préférentiel au marché de l'UE dans le cadre de l'initiative "Tout sauf les armes". Dans ce contexte, il rappelle que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits du travail, est aussi un élément essentiel de la politique commerciale de l'UE, sur lequel celle-ci s'appuie pour octroyer des préférences commerciales. Le Conseil invite la Commission à suivre de plus près la situation et à intensifier les contacts avec le Cambodge en se fondant sur les dispositions du règlement (UE) n° 978/2012.
9. Compte tenu de l'évolution récente, le Conseil pourrait envisager des mesures ciblées spécifiques si la situation ne s'améliore pas.

10. Le Conseil demande instamment au Cambodge de rétablir la démocratie et au gouvernement d'engager un dialogue constructif avec l'opposition élue. Il engage en outre le gouvernement cambodgien à prendre toutes les mesures nécessaires pour instaurer un environnement politique permettant aux partis d'opposition, à la société civile et aux médias d'agir librement. L'UE demeure prête à aider le Cambodge à honorer les obligations qui lui incombent en termes de démocratisation, de respect des droits de l'homme et d'État de droit, ainsi qu'à soutenir le développement économique durable du pays.
 11. L'UE continuera à suivre de près la situation au Cambodge.
-